

Les annonces du plan « Choc des savoirs » du ministère dessinent une École de l'assignation sociale et tendent à transformer le métier de professeur·e concepteur et conceptrice de son enseignement en technicien·ne d'application. Par ailleurs, l'organisation matérielle de regroupements de niveaux va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouveront encore dégradées. Les personnels d'enseignement et d'éducation soutenus par les instances syndicales ainsi que les représentant·es des parents d'élèves de la FCPE s'opposent fermement à ce projet. C'est pourquoi nous voterons contre le tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TMRD non réglementaire ! C'est la deuxième année consécutive que le ministère place les personnels de l'Éducation nationale et les usager·es dans le flou et potentiellement dans l'illégalité au moment où commence la tâche ô combien sérieuse et importante de préparer la rentrée suivante ; c'est inadmissible !

Ces annonces sont pour nous inacceptables car :

→ la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en Sixième et en Cinquième à la rentrée 2024 (puis en Quatrième et en Troisième à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations nationales induirait un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la Sixième. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques. Ces groupes de niveaux, selon l'avis du Conseil supérieur des programmes sur l'organisation des enseignements au collège en date du 30/01/2024, prévoient deux parcours séparés à partir du cycle 4 (5ème), renvoyant aux enseignants du cycle 3 la responsabilité de ce déterminisme que nous refusons.

→ les élèves les « plus en difficulté », pourraient se voir retirer des heures de certaines disciplines comme la LVB, ce qui les conduirait automatiquement vers une orientation précoce notamment vers l'apprentissage, hors statut scolaire. Cette mesure empêcherait à ces élèves l'accès au lycée général.

→ L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participerait à casser le collectif de travail et produirait sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée.

C'est une marche arrière d'au moins 50 ans, une régression vers les balbutiements du collège unique, avant que l'État ne porte le principe d'une même ambition pour l'ensemble des collégien·nes.

→ Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la Sixième avec des regroupements de niveau, se poursuivra dès la Cinquième avec la découverte des métiers notamment pour préparer les élèves les plus fragiles à se projeter dans le monde du travail, et se terminera avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en Seconde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire pour certains, avec contrat de travail. Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire. L'orientation est un travail au long cours et ne peut dépendre du premier examen de leur scolarité passé par les élèves.

→ Attaquer la liberté pédagogique des professeur·es en imposant des méthodes et des pratiques (plans mathématiques et français), des manuels certifiés, des applications utilisant l'intelligence artificielle censées être plus performantes que les enseignant·es, c'est mépriser la profession et la reléguer elle aussi au rang d'exécutant·es.

→ Annoncer une refonte simultanée des programmes en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026 est une énième marque d'un profond mépris pour les professeur·es. Les enseignant·es feraient face à une charge de travail déraisonnable, aux dépens de leurs autres missions et de leur santé.

Nous n'acceptons pas de laisser des tests stéréotypés définir le parcours scolaire de chaque élève dès la Sixième car la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale. Nous

défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive.

Par ailleurs, le Président E. Macron annonce d'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements.

Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon ses propos, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine.

S'il s'agit de nouveaux enseignements, ils ne connaissent pour l'heure ni horaire réglementaire ni moyen pour leur mise en œuvre. Il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, qu'ils puissent être installés à la place d'horaires disciplinaires obligatoires. Il ne saurait être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels.

De même, il ne pourrait être question que n'importe quel.e volontaire puisse mener un enseignement d'éducation civique et moral alors que les professeur.es d'histoire-géographie sont les seul.es formé.es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre. L'appellation « instruction civique » utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyen.nes émancipé.es.

A ce jour, une dotation officielle a été présentée au conseil pédagogique et en commission permanente. Elle prévoit la suppression d'une division qui porterait les effectifs en 5ème à 31 voire 32 élèves, les salles de classe ne sont pas adaptées à des effectifs aussi importants, cela pose une question de sécurité au sein de l'établissement. Nous considérons que les 5èmes ne disposeraient alors pas d'un accompagnement pédagogique nécessaire à l'acquisition des compétences. Les moyens humains sont insuffisants.

De plus, nous déplorons également :

- une réforme inégalitaire en tout et sans moyens supplémentaires.
- la fin du co-enseignement en 3ème en Français qui permettait un accompagnement individualisé essentiel à la réussite des élèves – facteur d'accroissement des taux de réussite au DNB - et une mutualisation des pratiques pédagogiques auxquelles les enseignants ont activement oeuvré.
- en Mathématiques : fin des dédoublements hebdomadaires en 4ème et en 3ème, empêchant les heures en salle informatique alors que les compétences travaillées lors de ces séances sont évaluées au DNB.
- la fin du soutien approfondissement en Mathématiques et en Français en 6ème, ce qui fait perdre une heure d'enseignement.
- l'entérinement de la suppression de la Technologie en 6ème.
- la fin des dédoublements en 3ème en Histoire-Géographie.
- SVT et Physique-Chimie : fin des TP en 4ème, ce qui signifie la fin des manipulations.
- EPS : perte de moyens pour la natation alors que le savoir nager est une compétence attendue à la fin du cycle 3.
- la fin des projets transdisciplinaires.
- la diminution du temps d'accompagnement des élèves dans la préparation au DNB.
- l'impossibilité pour les professeurs de Français et de Mathématiques d'assurer la mission de professeur principal en 6ème et 5ème puis en 4ème et 3ème pour l'année suivante.

Enfin, nous reconnaissons et saluons le travail du chef d'établissement de notre collège qui se trouve face à la difficulté de la préparation d'une rentrée avec des moyens dégradés et inégalitaires, en dehors de textes réglementaires publiés.

Les personnels du collège Alouette de Pessac et

Les représentant·es des parents d'élèves soutenu·es par la FCPE.